Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20261028-20261007-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie de
PLOUASNE
9, Place de l'église
22630 Plouasne
Tél : 02 96 28 43 19
mairie@plouasne.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Plouasne dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Élisabeth BORDEAU, Maire.

En exercice : 19

M. ABOUKAD. Mme ALIX. M. ANGOT. M. BARBE. M. BAZY. Mme BORDEAU. Mme COULOMBEL. M. COURDIÉ. M. LEDUC. M. MEHEUST. Mme MONTEIL. Mme PESCHARD. Mme PRECHOUX. Mme ROBIN. Mme RÜEST. M. SALANON. Mme SIMONET. M. SIMONET. Mme TIPPING

Présents : 19

Votants : 19

Absents excusés :

Date de la convocation :
Le 21 octobre 2026

Délibération n°2026-10-03 : Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-15 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2026, rédigé par le secrétaire de séance, a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux en exercice dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'aucune observation ni demande de modification n'a été formulée par les membres du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** dans sa rédaction actuelle le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 18 octobre 2026.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Élisabeth BORDEAU,
Maire de Plouasne

MAIRIE DE PLOUASNE Côtes-d'Armor

Jérémie COURDIÉ,
Le Secrétaire

MAIRIE DE PLOUASNE Côtes-d'Armor